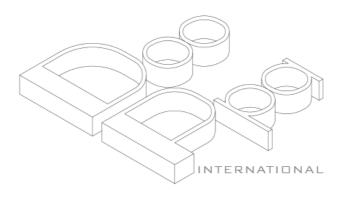
Contrat de Construction



Cadre du présent contrat

Le présent contrat est réalisé dans le cadre du projet le restaurant coréen dans 17^{ème} arr. initié par Dooppa International.

Le présent contrat définit les règles du marché et fixe les responsabilités réciproques des deux parties.

Nom des travaux : Les travaux du restaurant coréen dans $17^{\text{ème}}$ arrondissement. Contenu des travaux : Tout contenu qui est mentionné dans le devis(ci-joint)

- 1. Débarras, rangement, déchets, nettoyage
- 2. Menuiserie : en ajoutant de construire la banquette aux conformément de la demande de client.
- 3. Peinture
- 4. Electricité, Plomberie
- 5. Façade
- 6. Carreaux

les travaux qui ne sont pas dans le devis ci-joint pourront être exécutés après avoir concerté.

Montant des travaux : Vingt et un mille sept cent vingt euros (TTC)

Lieu des travaux : 11 Rue d'Armaillé, 75017, Paris

Afin d'effectuer la construction intérieure selon le nom de construction ci-dessus, le client, Mme. Lee Miyoung est appelé \ll A \gg et l'entrepreneur, Dooppa International est appelé \ll B \gg , et un contrat est conclu conformément à ce qui suit.

Article 1er: Montant des travaux

Le montant des travaux sera 21 720 €.

Article 2: Paiement

 \ll A \gg doit effectuer le paiement de manière approfondie sur la base d'une confiance réciproque pour l'avancement fluid et le respect des délais des travaux. Le mode de paiement du prix de construction est le suivant.

Premier paiement (50%): Acompte (le _ _ _ / 08 / 2022) (10 860 €) Deuxième paiement (40%): Acompte intermédiaire (le _ _ _ / 09 / 2022_) (8 688 €) Troisième paiement (10%): Solde (le _ _ _ / 10 / 2022) (2 172 €)

Article 3: Autorisation

Tous les droits sur les installations des travaux sont détenus par \ll B \gg jusqu'à l'autorisation de l'achèvement des travaux et sont transférés à \ll A \gg après le paiement du solde.

Article 4 : Période des travaux

La période des travaux est de 30 jours à compter de la date du contrat. (sauf le week-end) (Le 22 / 08 / 2022 à le 30 / 09 / 2022)

Cependant, dans les cas suivants, la période des travaux peut être modifiée sous consultation réciproque entre \ll A \gg et \ll B \gg

- 1. En cas de catastrophe naturelle ou de cause équivalente.
- 2. En cas de changement de plan ou de contenu des travaux supplémentaire de $\ll A \gg$.
- 3. En cas de non-paiement des travaux par $\ll A \gg$.

Article 5 : Conception - Nous nous sommes confirmés réciproquement que les dispositions ne s'appliquent pas au contenu de ces travaux.

 \ll A \gg et \ll B \gg décident de la conception en étroite consultation et \ll A \gg confie à \ll B \gg le design de la conception et la fabrication.

Article 6: Modification de conception et la reconstruction

Le montant excédentaire (par exemples, le montant de modifications, ajouts, reconstruction etc) à cause des modifications de conception de \ll A \gg pendant les travaux sera en plus payé par \ll A \gg après consultation avec \ll B \gg . De plus, \ll B \gg réécrit le devis pour l'ajout et la reconstruction, et puis le devis pour la reconstruction est conservée comme preuve.

Article 7: Problème survenu

 \ll B \gg procède aux travaux selon le contenu discuté et décidé avec \ll A \gg , et lorsqu'un problème survient pendant les travaux, \ll B \gg doit le résoudre sans délai.

Article 8: Dépenses nécessaires

Dans les cas suivants, \ll A \gg doit d'abord payer les dépenses nécessaires réelles séparément à \ll B \gg .

- 1. En cas de déplacement professionnel pour ces travaux.
- 2. Dans le cas d'une demande d'achat et des travaux de \ll B \gg parmi les contenus autres que le devis.

Article 9 : Plan d'architecture - Nous nous sommes confirmés réciproquement que les dispositions ne s'appliquent pas au contenu de ces travaux.

 \ll B \gg doit préparer une copie du plan d'architecture terminé à \ll A \gg et le livrer à \ll A \gg pendant la durée du contrat.

Article 10 : Copyright de plan d'architecture - Nous nous sommes confirmés réciproquement que les dispositions ne s'appliquent pas au contenu de ces travaux.

Le copyright du livre de plan d'architecture appartient à "B", et il ne peut pas être utilisé et imité autrement que ces travaux.

Article 11: Réfection

Même s'il y a une raison de suspendre tout ou partie des travaux et de la conception pendant les travaux, \ll A \gg doit payer la rémunération de la partie déjà exécutée à \ll B \gg en discutant avec \ll B \gg .

Article 12: Retardement des travaux

Dans le cas où \ll B \gg retarde les travaux sans motif valable, \ll B \gg versera à \ll A \gg une indemnité de retard équivalente à 2 sur 1,000 du montant des travaux pour chaque jour.

Article 13: Réalisation des droits

La réalisation des droits découlant du présent contrat ne peut être transférée par un tiers ou annulée sans consentement réciproque.

Cependant, si l'un des $\ll A \gg$ et $\ll B \gg$ néglige intentionnellement d'exécuter le contrat ou lorsqu'il est reconnu que l'avancement du contrat est devenu invalide en raison d'un jugement objectif, il faut en aviser l'autre partie par document. A défaut de consentement réciproque dans les 30 jours à compter de la date de suspension après notification, le contrat pourra être résilié unilatéralement.

Article 14: Achèvement des travaux

Une fois les travaux terminés, \ll A \gg doit examiner et confirmer les travaux suffisamment, et s'il y a des défauts, demander à \ll B \gg de corriger et de construire les travaux avant l'ouverture. Lorsque \ll A \gg et \ll B \gg conviennent d'ouvrir le lieu des travaux, les travaux est reconnu comme achevés.

Article 15: Défaut survenu

La période de réfection des défauts de l'installation après l'achèvement doit être d'un an, mais en cas de défaut dû à des consommables ou à d'autres facteurs externes, \ll A \gg et \ll B \gg doivent discuter et se compromettre réciproquement.

Article 16: Et autres

Lorsqu'un problème non décrit dans le présent contrat se produit, $\ll A \gg et \ll B \gg$ doivent se consulter et décider sur la base de lieu commun.

Afin de prouver ce contrat, $\ll A \gg \text{et} \ll B \gg \text{conservent}$ une copie de chaque contrat signé.

Fait à Paris , le 22 / 08 / 2022

Signature :

A -

Nom et Prénom : Lee Miyoung

Adresse: 11 Rue d'Armaillé, 75017, Paris

N.P: 06 98 07 02 13

(Signature)

(Signature)

B -

Gérant : Suwoong KIM

N.P: 07 49 62 22 31

DOOPPA INTERNATIONAL
55 Avenue Marceau

75016 Paris - France Tél.: +33 (0)7 49 62 22 31 851 097 683 R.C.S Paris

DOOPPA INTERNATIONAL

DEVIS	

Conseils et Creations de projet d'amenagement d'interieur Renovation Total - Peinture - Menuiserie - Plomberie - Electricité Installation de cloision - Demolition - Nettoyage - L'Infographie en 2D&3D

Constatant la bonne execution du travail, acceptant les conditions generales et s'engageant a payer la somme demandee comptant. La durée de validité de ce devis est 30 jours après la signature.

Date: Le 22 / 08 / 2022 Nom: Miyoung LEE Adresse: 11 rue d'Armaillée

Code Postal : 75017 Ville : Paris

Tel: 06 98 07 02 13



SIGNATURE DU CLIENT

INTERVENTION A LA DEMANDE DU CLIENT

DESCRIPTION DES TRAVAUX

NO	NOM	DETAILS	UNITE	QTE	PR	IX(€)	Main-d'	oeuvre(€)	1	TOTAL HT	DIVERS	
	NOW!	DETAILS	ONTE	(PCS)	UNITE	TOTAL	UNITE	TOTAL	PRIX	TOTAL	DIVERS	
	Débarras, Rangement, Déchets, Nettoyage	Tous les périodes des travaux										
	Coût du travail	Chef	Р	4	0,00	0,00	262,50	1 050,00	262,50	1 050,00		
	Cout du travair	Main-d'œuvre	Р	4	0,00	0,00	150,00	600,00	150,00	600,00		
1	Dépenses accessoires	ETC.	%	10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194,69		
	Matériaux	Matériaux	LOT	1	100,00	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00	sac à gravats, etc	
	Waterlaak	Équipements	LOT	3	65,63	196,88	0,00	0,00	65,63	196,88		
	Total					296,88		1 650,00	0 2 141,56			
	Menuiserie	un petit bar, les étagères, etc.										
	Coût du travail	Chef	Р	6	0,00	0,00	262,50	1 575,00	262,50	1 575,00		
	Cout da Havan	Main-d'œuvre	Р	6	0,00	0,00	150,00	900,00	150,00	900,00		
	Dépenses accessoires	pires ETC.		5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179,38		
2		lette et panneau	LOT		550,00	550,00	0,00	0,00	550,00	550,00		
	Matériaux	Plan de travail	LOT	1	150,00	150,00	0,00	0,00	150,00	150,00		
	Waterlaak	Matériaux auxiliaires	LOT	1	150,00	150,00	0,00	0,00	150,00	150,00		
		Équipements	LOT	4	65,63	262,50	0,00	0,00	65,63	262,50		
	Total					1 112,50		2 475,00		3 766,88		
	Peinture											
	Coût du travail	Chef	Р	5	0,00	0,00	262,50	1 312,50	262,50	1 312,50		
	Cout du travair	Main-d'œuvre	Р	5	0,00	0,00	150,00	750,00	150,00	750,00		
	Dépenses accessoires	ETC.	%	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141,25		
3		Enduit & Lissage	LOT	1	200,00	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00		
	Matériaux	Peinture plafond et mur	LOT	1	200,00	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00	haute résistance	
	Materials	Peinture imperméable	LOT	1	100,00	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00		
		Équipements	LOT	4	65,63	262,50	0,00	0,00	65,63	262,50		
	Total					762,50		2 062,50		2 966,25		

Dooppa International 1

	Électricié Plomberie	Le lavabo et la cuvette, la robin	etterie ne	sont pas in	nclus.						
	Carlo du Avenueil	Chef	Р	4	0,00	0,00	262,50	1 050,00	262,50	1 050,00	
	Coût du travail	Main-d'œuvre	Р	8	0,00	0,00	150,00	1 200,00	150,00	1 200,00	
•	Dépenses accessoires	ETC.	%	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175,63	
		Prises avec terre	LOT	1	200,00	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00	IP44 plus
4		Interrupteurs	LOT	1	200,00	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00	
•		Les fils électriques	LOT	1	200,00	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00	3P
	Matériaux	Les luminaires	LOT	1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	non inclus
		Tuyaux et tubes	LOT	1	200,00	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00	multi couche PVC
		Matériaux auxiliaires	LOT	1	200,00	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00	
		Équipements	LOT	4 65,6		262,50	0,00	0,00	65,63	262,50	
	Total					1 262,50		2 250,00		3 688,13	
	Façade	la peinture, l'enseigne : le drap	eau, les le	ttrages et l	e spot mura	l extèrieur inl	cus.				
	Coût du travail	Chef	Р	4	0,00	0,00	262,50	1 050,00	262,50	1 050,00	
	Cout du travail	Main-d'œuvre	Р	4	0,00	0,00	150,00	600,00	150,00	600,00	
	Dépenses accessoires	ETC.	%	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209,13	
		Electricité	LOT	1	150,00	150,00	0,00	0,00	150,00	150,00	
5		Spot mural	EA	4	180,00	720,00	0,00	0,00	180,00	720,00	
	Matériaux	Lettrages	LOT	J MIDITAL	400,00	400,00	0,00	0,00	400,00	400,00	
	Materiaux	Dessin et 3D	LOT	1	500,00	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	Déclaration
		Peinture	LOT	1	500,00	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	extérieur
		Équipements	LOT	4	65,63	262,50	0,00	0,00	65,63	262,50	
	Total					2 532,50		1 650,00		4 391,63	
	Carrelage	pour les toilettes, le carrelage n	nural non	inclus.							
	Coût du travail	Chef	Р	2	0,00	0,00	262,50	525,00	262,50	525,00	
	Cout du tiuvaii	Main-d'œuvre	Р	2	0,00	0,00	150,00	300,00	150,00	300,00	
6	Dépenses accessoires	ETC.	%	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,31	
		Matériaux auxiliaires	LOT	1	100,00	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00	colle et joint
	Matériaux	Sous-couche	LOT	1	50,00	50,00	0,00	0,00	50,00	50,00	
		Équipements	LOT	2	65,63	131,25	0,00	0,00	65,63	131,25	
	Total					281,25		825,00		1 161,56	
	TOATL HT					6 248		10 913		18 116	18100,00
Certifie		de mon appartement ou pavillon est a								TOTAL HT	18 100 €
Fait a de	emande de l'interesse pour la socie	e T.V.A 10% et qu'il est bien destine a ete DOOPPA INTERNATIONAL - 55 AV								T.V.A 10%	
	DOOPPA INT	ERNATIONAL e Marceau				Х				T.V.A 20%	3 620 €
	55 Avenu	e Marceau				1,				TOTAL TTC	21 720 €

Fait à Paris 75016 Paris - France
Signature Tél.: +33 (0)7 49 62 22 31
851 097 683 R.C.S Paris

Siege Social DOOPPA INTERNATIONAL 55 AV MARCEAU 75116 PARIS - TEL 07 49 62 22 31 S.A.R.L au capital de 2000,00 - N'SIRET RCS 851 097 683

Dooppa International

la date d'achèvement des travaux : 30/09/2022 VEN.

Programme (Emploi du temps)

Nom des travaux : Travaux de restaurant coréen

DOOPPA INTERNATIONAL

		Mois			Α	oût															Sep	temb	bre																Oct	obre				
NO	Date	Jour	22 23	3 24	25 26	27	28 2	29 30	31	1 2	3	4	5	6	7 8	3 9	10	11	12	13	14 1	5 16	6 17	18	19	20	21	22	23	24 2	25 2	26 27	7 28	29	30	1	2	3	4	5 6	5 7	8	9	Divers
	Parties	Semaine	Lun. Ma	ır. Mer.	Jeu. Ven	ı. Sam. I	Dim. Lu	un. Mar	. Mer.	leu. Ve	n. <mark>San</mark>	n. Dim.	Lun.	Mar. N	∕ler. Je	eu. Ven	.Sam	. Dim.	Lun.	Mar. N	/ler. Je	u. Ver	n. <mark>Sam</mark>	n. Dim	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu. \	√en. <mark>S</mark>	Sam. D	im. L	un. Ma	ır. Mer	r. Jeu.	Ven.	Sam. [Dim.	Lun. N	Иar. М	er. Je	u. Ven	n. Sam.	Dim.	
1	Débarra Déche	s, Rangement s, Nettoyage																																	-									
2	Dess (pour la	sin, Design a déclaration)								-																																		
3	Comman	de de meubles																																										
4		Retirer			→																																							
5	Installati	on de meubles																				+																						
6	Nettoya	age(terminal)																																	-									
7	Peintu	re intérieure					-																						•															
8	Peintu	re extérieure																							_								-											
9	Electricité	e(file électrique)																											•															
10	Electricité(in	terrupteur et prise)																													-		-	•										
11	C	arrelage														-																							C					
12	Installa	tion de porte																											•				/										2	
13		enuiserie anquette, etc)																				+												\leq			2	\geq	\leq			1		
14	PI	omberie																				+													Y		4		_	9	36	8	1	
15		nde de toilettes vabos etc														—																			Y	1			<					
16																																							Ĭ.	IN.	TER	N A	TIO	NAL
		Divers	1. La c	date et	: la péri	iode d	le par	rties s	eront	chang	gées	en fo	onctio	on de	la si	tuatio	n et	la co	nditio	on.																								

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE This document is the property of KEBHanaBank.

CE RELEVE EST DESTINE A ETRE REMIS, SUR LEUR DEMANDE, A VOS CREANCIERS OU DEBITEURS FRANCAIS OU ETRANGERS, APPELES A FAIRE INSCRIRE DES OPERATIONS A VOTRE COMPTE (VIREMENTS, PAIEMENT DE QUITTANCES, ETC)

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

TITULAIRES DU COMPTE

DOOPPA INTERNATIONAL

55 AVENUE MARCEAU

75016 PARIS, 75016

14989	00001	22203006600	27	PARIS 38 AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES 75008 PARIS Tel.: (01) - 53671200
CODE BANQUE —	CODE GUICHET	- NUMERO DE COMPTE -	CLE -	KEB HANA BANK

BAN							BIC
FR76	1498	9000	0122	2030	0660	027	KOEXFRPP

